

20190131_DL_03

OBJET : Accord de
distribution de la solution
Wifi Cigale

Date de convocation :
15 janvier 2019

Date de séance:
31 janvier 2019

Date d'affichage :
11 février 2019

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de
14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 10h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Laurent PARSIS, Ernest CANDELA, Philippe COCQ

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2019, des collectivités fibrées par Somme Numérique expriment le besoin de bornes wifi. Quand il s'agit du personnel de la collectivité, donc d'un réseau wifi « privé », cela se fait sans trop de problèmes, un point d'accès wifi fourni par leur prestataire est installé, la configuration est faite dans les appareils mobiles et il n'y pas de changement majeur dans le temps. Par contre lorsqu'il s'agit de publics nomades, d'élus, de particuliers qui se rendent dans les locaux de la collectivité ceux-ci doivent à chaque fois paramétrer leur téléphone ce qui devient vite irritant.

Les collectivités peuvent aussi vouloir offrir facilement une connexion wifi à leurs administrés : réduction de la fracture numérique, démarches en ligne... L'enjeu était donc de trouver une solution permettant d'isoler ce trafic bien spécifique du reste de la collectivité mais également d'assurer notre obligation de conservation des données de connexion.

Après comparaison entre les solutions existantes utilisées par d'autres structures de mutualisation, il apparait que la solution développée par la société Yziact répond le mieux aux besoins du syndicat mixte.

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la proposition de convention à conclure avec la société Yziact portant sur l'accord de distribution de la solution Wifi Cigale,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de disposer de cette solution de connexions Wifi « publiques » encapsulées dans un réseau sécurisé, permettant de proposer un nouveau service répondant aux attentes des structures publiques sur le territoire de ses membres.

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'accord de distribution de la solution Wifi Cigale à conclure avec la société Yziact est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer cet acte et tout autre document s'y rapportant.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.